



MUNICIPALITÉ
DE LAC-BEAUPORT

BUREAU DES
ÉLUS MUNICIPAUX

Avis public

DÉROGATION MINEURE

Est par les présentes donné par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du conseil le 4 décembre 2023 à 19 h, à la salle Philippe Laroche du centre communautaire, située au 46, chemin du Village à Lac-Beauport.

AU COURS DE CETTE SÉANCE, LE CONSEIL DOIT STATUER SUR LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE SUIVANTE :

Demande : Rendre réputé conforme la largeur de la façade principale d'un bâtiment principal à 7,01 mètres au lieu de 7,90 mètres minimum tel que mentionné à l'article 47 du Règlement de zonage 09-207.

Le tout tel que représenté au plan projet d'implantation par M. Jean-David Giroux, technicien en architecture, daté du 12 octobre 2023.

Terrain ciblé : Lot numéro : 3 156 863
1008, boulevard du Lac

Règlement concerné : Zonage numéro 09-207

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil lors de cette séance relativement à cette demande.

DONNÉ À LAC-BEAUPORT, ce 20^e jour du mois de novembre 2023.

Richard Labrecque
Directeur général et greffier-trésorier